

Image not found or type unknown



Harcellement assurance 2000

Par **bretez**, le **20/02/2008 à 22:30**

j'ai résilier cette assurance le 10 octobre 2007 pour une date anniversaire au 1 janvier 2008 par lettre ar .rnl courtier depuis presente le paiement de la prime a ma banque a qui j"avais fais la demande de non paiement par virement car contrat résiliez .rncomment puisje faire car ce courtier présente depuis deux mois une demande de prélèvement a ma banque et me fais des menace par lettre simple auprès de quel organisme puis je porter plainte pour harcellement et arreter cette tension qui me détruit .rnen vous remerciant par avancernmr bretez

Par **Visiteur**, le **21/02/2008 à 19:30**

Quel type de contrat est-ce?
Car certains peuvent être liés à autre chose (contrats de prêt par exemple).
POUR TOUS LES CONTRATS IARD DES PARTICULIERS, la résiliation doit être demandée au moins 2 mois AVANT L'ECHEANCE PRINCIPALE.
Etiez-vous dans ces conditions? Avez vous un accusé de réception?
Si oui, maintenez votre opposition auprès de la banque